

Concours « Angers Loire Minute Films » 2021-2022

FOIRE AUX QUESTIONS

❖ Inscription

→ Quelle(s) condition(s) pour participer ?

Résider dans l'une des 29 communes d'Angers Loire Métropole. Il n'y a pas d'âge requis pour participer.

→ Puis-je envoyer plusieurs films ?

Non, chaque candidat ne peut envoyer qu'un seul film.

→ Peut-on réaliser un film à plusieurs ?

Oui il est possible de réaliser un ou des films en groupe de 4 personnes maximum.

→ Je suis enseignant, puis-je faire participer ma classe ?

Oui, par groupe de 4 élèves maximum.

→ Quand dois-je envoyer mon film ?

Le film doit être envoyé avant le mardi 14 décembre 2021 (minuit).

→ A qui dois-je envoyer mon film ?

Chaque participant doit envoyer son film à actionculturelle@premiersplans.org, et contenir la mention « Concours Festival Premiers Plans / Angers Loire Métropole » avec les coordonnées de l'auteur (prénom, nom, adresse, mail, téléphone).

→ Sous quel format dois-je envoyer mon film ?

Le film doit être envoyé au format HD (1920x1080 pixels)

→ Mon film est trop lourd, je ne parviens pas à l'envoyer par mail !

Il existe différents sites ou plateformes qui permettent de joindre de lourds fichiers par mail dont WeTransfer <https://wetransfer.com/>. On inscrit son adresse mail, l'adresse du destinataire et on joint le fichier. Le site est gratuit !

❖ Réalisation du film

→ Mon film doit-il respecter un thème ?

Le thème du concours est « Evasion ».

→ Avec quoi puis-je filmer ?

Vous pouvez filmer avec un téléphone portable, une tablette, un appareil photo, une caméra, etc.

→ Puis-je utiliser des accessoires ?

Oui, il est possible d'utiliser des accessoires tels qu'un objectif amovible, stabilisateur, filtres, prise de son externe etc...

→ Puis-je utiliser des effets spéciaux ?

Oui

→ Le générique est-il inclus dans la durée du film ?

Non, le film doit durer trois minutes maximum, générique exclu.

→ Mon film doit-il respecter un genre cinématographique précis ?

Non, tous les genres cinématographiques sont autorisés (romantique, action, horreur, science-fiction, drame, western, comédie, film de guerre, animation, expérimental, film d'anticipation, etc.).

→ Puis-je réaliser un film d'animation ? Un documentaire ? Un film expérimental ?

Oui, tous les types de films sont autorisés.

→ Je ne sais pas trop faire de film, où trouver de l'aide ?

Pour vous aider, vous pouvez consulter le mode d'emploi qui est adressé à tout candidat qui en fera la demande via le formulaire en ligne sur www.premiersplans.org/festival/public-ALM.php.

❖ Et après le 14 décembre ?

→ Une fois le film envoyé, comment se déroule le concours ?

Un Jury constitué par Premiers Plans présélectionne 10 à 15 films parmi ceux qu'il a reçus pour qu'ils accèdent à la deuxième étape du concours. Les candidats sont informés des résultats avant le 31 décembre minuit.

Ensuite, entre le lundi 3 janvier et le lundi 24 janvier 2022 :

- les films sont soumis au vote des internautes pour désigner un premier lauréat « prix du public »

- le jury Premiers Plans choisi un second lauréat « prix du jury »

→ Combien de films sont présélectionnés ?

15 maximum.

→ Quand sont annoncés les films sélectionnés pour la 2^e étape du concours ?

Au plus tard le 31 décembre minuit par Premiers Plans.

→ Où et quand pourrais-je voter pour mes films préférés ?

Vous pourrez voter en ligne du lundi 3 janvier au lundi 24 janvier 2022 sur cette page web : <http://www.premiersplans.org/festival/publics-ALM-vote.php>.

→ Qui sont les 2 grands gagnants du concours ?

Les deux films primés sont :

- le film ayant obtenu le plus de votes de la part des internautes

- le film choisi par le jury Premiers Plans.

→ Quand sont annoncés les 2 grands gagnants du concours ?

Les noms des deux gagnants sont annoncés lors de la projection Angers Loire Minutes Films pendant la semaine du Festival Premiers Plans 2022 (date à préciser entre le 24 et le 30 janvier).

❖ Prix

→ Est-ce que je gagne quelque chose si je participe ?

Oui, chaque participant gagne 1 place pour la séance de son choix au Festival Premiers Plans qui se déroulera du 24 janvier au 30 janvier 2022 (sauf clôture).

→ Que puis-je gagner si mon film est sélectionné pour la 2^e étape du concours ?

- La mise en ligne de mon film sur internet pour être soumis au vote des internautes

- La projection de mon film pendant le Festival Premiers Plans (date à préciser).

- 10 places pour le Festival Premiers Plans (du 24 janvier au 30 janvier 2022), hors clôture.

→ Que puis-je gagner si mon film est lauréat du concours ?

Les deux lauréats gagnent un an de cinéma (52 places) aux cinémas Les 400 coups d'Angers et 10 places pour la 35^e édition du festival Premiers Plans en 2023.

❖ Encore une question ?

Envoyez un mail à actionculturelle@premiersplans.org!